



## *Quand le maintien à domicile trouve ses limites...*

*Le maintien à domicile de votre proche n'est plus possible, ou plus souhaitable. La décision du placement en institution peut se révéler très pénible à prendre, pour vous comme pour lui. Tentez de faire des choix dans le calme et la concertation. La souffrance de la rupture sera ainsi moins aiguë et les chances d'une bonne adaptation de votre proche à l'institution, augmentées.*



© Can Stock Photo - csp26774461

### *Une obligation ou un choix*

*L'entrée et le placement en institution d'une personne malade, âgée ou dépendante s'avère la plupart du temps nécessaire lorsque :*

- l'état de la personne se dégrade fortement : elle perd son autonomie physique ou mentale,*
- son environnement ne répond plus à ses besoins : elle est isolée, son habitat est inadapté, les aides à domicile manquent...*
- en tant qu'aïdant, vous avez atteint vos limites : vous ne savez plus comment vous occuper de votre proche, vous êtes « à bout »...*

*La décision suit généralement l'épuisement de toutes les solutions du maintien à domicile. L'entrée en institution peut également s'envisager sans nécessité absolue. Elle est alors motivée par la possibilité de rompre l'isolement, s'assurer de la permanence de sécurité, de soutien et de soins professionnels... Cette situation de « choix » est la meilleure possible. Bien souvent, l'institutionnalisation reste une « idée » jusqu'à un événement déclencheur. Par exemple, le conjoint décède ou la personne chute alors qu'elle est seule.*

---

### **Évitez la situation de crise**

*Trop souvent, la décision du placement en établissement est prise lorsque la situation est devenue intenable ou urgente.*

*Au pied du mur, difficile d'éviter les choix précipités et les déchirements familiaux... Réduisez ce risque en **anticipant au maximum**. Évaluez régulièrement l'état de santé de votre proche et l'adéquation de son environnement et de son habitat. Sollicitez l'aide de **professionnels** (CLIC, médecin traitant, assistante sociale, infirmier...). Si vous êtes épuisé(e), trouvez une **solution de répit pour faire le point**.*

---



## *Une décision collégiale*

*Même si elles savent que c'est la meilleure solution, même si elles n'y sont pas foncièrement opposées, les personnes âgées prennent rarement elles-mêmes la décision d'entrer en institution. C'est un tel bouleversement! Vous devrez immanquablement énoncer vous-même ce projet. Si votre proche est encore capable de faire un choix, il ne faut **pas prendre de décision à sa place** et éviter de la prendre seul(e). Convoquez toutes les **personnes impliquées et compétentes** : votre proche, le reste de la famille, le médecin, l'assistante sociale, etc. Evoquez ensemble clairement les raisons pour lesquelles cette option peut être préférable.*

## *Abandon, mouroir... opposez le concret à l'imaginaire*

*Même en l'absence d'alternative, prendre la décision de 'placer' un proche en institution est une responsabilité difficile. Les doutes, la culpabilité, le sentiment d'échec qui peuvent l'entourer se révèlent très éprouvants. Vous pouvez avoir l'impression que vous « n'en avez pas fait assez », que vous « abandonnez » votre proche. Pour surmonter plus sereinement ce moment douloureux :*

- *Tentez de garder du recul face à un chantage affectif de votre proche,*
- *Avant l'entrée, visitez l'établissement, rencontrez le personnel soignant : vous envisagerez vos relations avec eux plus sereinement,*
- *Prenez appui sur vos vrais amis, un psychologue ou un groupe de soutien aux aidants.*

